

Colloque sur les politiques éducatives et parcours étudiants dans l'enseignement postsecondaire

Organisé dans le cadre du congrès de l'ACFAS, 8 et 9 mai 2025,

École de Technologie Supérieure et Université Concordia

Appel à communication

Depuis le début du siècle, l'enseignement postsecondaire (EPS) a été l'objet de plusieurs débats et a traversé de nombreuses crises qui ont très souvent conduit à des transformations institutionnelles et organisationnelles. Ainsi, le présent siècle s'est amorcé autour d'un débat sur les cégeps et leur avenir, dont le point culminant a été le forum organisé en 2005 par le Ministre responsable des études collégiales. Leur pertinence est régulièrement remise en jeu, malgré le renforcement de leur identité comme établissement d'EPS. Depuis quelques années, les écarts de ressources, dont les ressources financières, se creusent entre les « petits » cégeps de région et les cégeps urbains. Le recrutement à l'étranger devient essentiel à la survie de plusieurs établissements.

Le financement des établissements d'EPS a également été à l'ordre du jour de manière récurrente. La volonté d'augmenter les droits de scolarité conduit en 2012 à une crise majeure, le « printemps érable », et, par la suite, à de nouvelles politiques de financement des universités, à l'augmentation de leur autofinancement et à l'aménagement des droits de scolarité. Les modifications apportées à la cote R, outil de sélection des étudiants dans les programmes universitaires contingentés, relance le débat sur son rôle dans l'inégalité d'accès aux études universitaires. Si cet instrument a été créé afin d'éliminer les contingences des évaluations, variables selon les écoles, les cégeps, les classes, etc., son usage devient-il véritablement plus juste. Un dernier événement majeur, la pandémie de la COVID-19, a frappé l'EPS de plein fouet. La majorité de ses activités a basculé en ligne du jour au lendemain. Les étudiant·e·s ont perdu leur emploi. La pandémie et son mode de gestion affectent leur santé mentale. On a craint leurs effets sur la poursuite des études.

Toutefois, l'effet de ces changements sur les parcours scolaires demeurent nettement peu connus. Ce colloque vise justement à éclairer les liens entre les débats et les transformations institutionnelles, d'une part, et les parcours scolaires, d'autre part. par la présentation de résultats de recherche et la mise en commun d'expertises complémentaires portant sur les politiques éducatives, les parcours étudiants dans l'EPS et leurs liens. L'objectif est de mieux comprendre les articulations établies entre les dynamiques institutionnelles et organisationnelles présentes dans l'EPS et leurs effets sur les étudiants et leurs parcours. Les communications peuvent porter sur l'une ou l'autre dimensions suivantes. Les liens entre conjoncture sociale et parcours éducatifs par l'analyse des parcours scolaires en situation de crise comme la pandémie ou d'autres crises majeures. De nombreuses appréhensions quant à la poursuite des études ont été formulées pendant la pandémie, le passage à la formation en ligne et l'isolement social étant considéré comme des facteurs de risque de décrochage. L'analyse des politiques et de l'action publiques s'impose afin de mieux comprendre la structuration du champ et les capacités d'agir des acteurs collectifs et individuels. Une autre source d'effets sur les

parcours scolaires réside dans les instruments de gouvernance et de gestion avec la production ou la modification des instruments mis en œuvre à différents échelons du système. Ces dispositifs peuvent agir sur le déroulement des études ainsi que les conditions d'études. La période post-pandémie a révélé comment différentes conditions d'études et conditions de vie frappent de plein fouet les modes d'orientation, l'accès aux études ou la poursuite des études. La crise du logement en cours en est un exemple.

Mode d'emploi

Les personnes intéressées à soumettre une proposition devront la soumettre avant le **31 janvier 2025** à Pascale Saint-Denis (saint-denis.pascale@courrier.uqam.ca). Les résumés des communications qui apparaîtront au programme final devront compter **au maximum 1 500 caractères espaces comprises** (environ 200 mots) et avoir un titre d'un maximum de **180 caractères**. Les informations suivantes doivent aussi être présentes : nom et prénom des auteurs et des autrices, leur statut, leur établissement de rattachement et leur adresse courriel. Le premier critère d'évaluation sera la pertinence de la communication par rapport à la thématique du colloque; le second critère, la cohérence interne du résumé; le troisième, le respect des règles méthodologique de base.